

Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2013

1 – DIA impasse de la Plaine

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour un bien sis Impasse de la Plaine, cadastré sous le numéro 397 de la section AA.

2 – Modification tarifs rocher

Les journées du patrimoine ont lieu les 15 et 16 septembre 2013. Le conseil municipal délibère sur la possibilité d'établir un droit d'entrée. Après débat, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents d'appliquer un droit d'entrée d'un montant de 1.50 € pour toute personne adulte et la gratuité pour mineurs, étudiants et demandeurs d'emploi.

3 – Indemnité des élus

Considérant les modifications apportées par l'article 18 de la loi n°2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 sur le régime des indemnités de fonction des élus locaux, le conseil municipal décide de modifier la répartition des indemnités de fonction comme suit :

- 40.58% de l'indice brut mensuel 1015 pour le Maire (au lieu de 43 % précédemment)
- 18.92% de l'indice brut mensuel 1015 pour la 1^{ère} adjointe (au lieu de 16.5 % précédemment)
- 16.5% du même indice pour les autres adjoints

Cette répartition prendra effet à compter du 01 janvier 2013.

4 – Chantier 1 impasse des Vignerons

Michel Bilard, adjoint aux travaux, informe le conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 24 juin pour l'ouverture des plis de la consultation du chantier Impasse des Vignerons.

4 offres pour 4 lots (démolition, maçonnerie, étanchéité, serrurerie) ont été reçues en mairie. Les montants proposés étant supérieurs à ceux émis par la maîtrise d'œuvre, les 4 lots ont été déclarés infructueux. Une prochaine consultation sera lancée vers la mi-juillet après réduction des coûts par la maîtrise d'œuvre. La clôture de la consultation interviendrait début septembre.

5 – OPAH

En 2013, la communauté d'agglomération a mandaté la SPL pour réaliser une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH. L'objectif de cette phase d'étude est de recenser les projets des propriétaires privés en matière d'amélioration de l'habitat afin de calibrer les objectifs et les aides financières qui seront attribués pendant la phase opérationnelle en 2014.

Une permanence pour information des administrés s'est tenue à Aiguilhe le 18 juin dernier.

Prochain conseil le 12 septembre 2013

